

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2019 20h30

L'an deux mille dix neuf, le 25 juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

PRESENTS : MM. Jean-Luc MUCHA - Didier LIOT - Francis GOUL - Arnaud STEINBACH – Maurice DERRIEN
MMES Catherine BOUYSSOU - Gaèle MATHIEU-THOUILLAUD – Geneviève CARRILLO - Claudette ROBERT -

EXCUSES : MMES - Sandrine MUCHA - Arlette HUAUT

SECRETAIRE : Mme Claudette ROBERT

Procurations : Néant

Monsieur le Maire expose que le projet de M. et Mme CERVEAUX est en cours d'exécution et a reçu l'aval de l'architecte des bâtiments de France. 1^{ère} phase construction du restaurant à partir de 2019 et 2^{ème} phase constructions de la maison d'habitation (dans 2 à 3 ans). Les terrains seront achetés à la commune avant la fin de l'année.

3.3.1 – DOMAINE OU PATRIMOINE – LOCATIONS / 177-2019

1 – Location par la commune d'un terrain nu :

Monsieur le Maire rappelle la décision discutée en conseil du 15 mars dernier concernant la location d'un terrain appartenant à la famille LIFFAURE Albert, en contre bas du Bourg, non cultivé, et qui pourrait servir de parking pendant les manifestations organisées par la commune.

Monsieur le Maire expose les termes du "bail de location de terrain nu" accepté par la famille LIFFAURE Albert.

Ce bail de location de terrain nu – parcelle cadastrée B 423 au "Bourg" d'une contenance de 6670 m2 - sera consenti pour une durée de 10 ans à raison de 100 € par an à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le "bail de location de terrain nu" présenté, qui sera annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

8.4 – AMENAGEMENT RESEAU / 178-2019

2 – Acquisition par la commune d'une bande de terrain au lieu dit "Moustan" :

Monsieur le Maire rappelle la mise en place dans le Plan local d'urbanisme d'une zone 1AUb au lieu dit "Moustan" et de la décision d'élargir la voirie desservant l'ensemble de la zone ainsi que la création d'une zone de retournement

A cet effet M. MAZET Dominique vend à la commune une bande de terrain de 1 mètre de large permettant cette nouvelle emprise de la voirie et la création d'une zone de retournement, comme suit :

parcelle D 128 – contenance 76ca,
parcelle D 130 – contenance 1a22ca,
parcelle D 126 – contenance 68ca – zone de retournement,

prix de vente des 3 parcelles 10 € l'ensemble
les frais de géomètre sont à la charge de M. MAZET Dominique,
les frais notariés à la charge de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte cette régularisation d'emprise de voirie au lieu dit "Moustan",
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tous les documents nécessaires à la présente

7.10 – FINANCES LOCALES – DIVERS / 179-2019

3 – Régie de recette : décharge du régisseur pour cas de force majeure :

Monsieur le maire rappelle le vol avec effraction de la mairie survenu dans la nuit du 14 au 15 novembre 2018.

Il présente aux membres de l'assemblée la décision constatant la force majeure - prise par le Directeur Départemental des Finances Publiques – pour décharge de responsabilité personnelle et pécuniaire de Mme Adeline MURET, régisseur principal de la régie de recette n° 42241 ‘relais du randonneur et manifestations’.

Monsieur le maire précise que le préjudice consécutif au vol dont a fait l'objet cette régie s'élève à 110,00 euros en numéraire et qu'il est nécessaire d'imputer cette somme au compte 6718 du budget 2019 pour régularisation du remboursement de l'assurance communale GROUPAMA.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte la décharge de responsabilité, pour force majeure, de Mme Adeline MURET, régisseur principal, Décide d'imputer la somme de 110,00 euros au compte 6718 du budget 2019, Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

4 – Décision Modificative : régie de recette :

Sans objet les crédits étant inscrits.

3.6 – ACTES GESTION DOMAINE OU PATRIMOINE / 180-2019 :

5 – Approbation de la convention de servitude entre la commune et le Sdee47 :

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur les parcelles cadastrées **section B 589 sise ‘Caminel’ et A du CR sise ‘Soldat’** au bénéfice du Sdee47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre de l'affaire **SDEE : RASER SOLDAT - n° 473071801RASER01.**

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le conseil municipal, Oūi cet exposé et à l'unanimité de ses membres présents :

- Autorise Monsieur le maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

6 – ASA irrigation :

Monsieur le Maire expose que l'ASA de Sérignac dont dépend la commune de THEZAC a décidé en conseil syndical du 28 juin 2018, dans un souci d'équité entre tous les adhérents, d'harmoniser pour 2019 le fonctionnement et les tarifs de l'antenne de Thézac Masquières sur l'antenne de Sérignac.

Tarifs 2019 pour l'ensemble des adhérents :

1 branchement de jardin donne droit à un débit de 2 m³/heure toute la semaine,
Cotisation de 201,60 € TTC/ an (payable en deux fois) avec gratuité des premiers 800 m³,
Au-delà 0,2287 €HT le m³

7- Référendum d'Initiative Partagée : RIP – Exploitation des aérodromes de PARIS :

Monsieur le Maire explique que :

La procédure du RIP a été introduite à la constitution lors de la révision constitutionnelle de 2008.

Pour être soumise à référendum, une proposition de loi référendaire doit :

- Etre présentée par au moins, 1/5 des membres du Parlement,
- Etre soutenue dans un délai de 9 mois par au moins 1/10^{ème} des électeurs français,
- Ne pas être examinée par l'Assemblée Nationale et le Sénat dans un délai de 6 mois.

Ce soutien est recueilli sous forme électronique : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

L'électeur peut déposer son soutien directement sur le site indiqué supra **OU** faire enregistrer électroniquement son soutien présenté sur papier (Cerfa n° 15284*01) dans la commune principale de chaque canton (FUMEL).

Proposition de loi référendaire :

Soutien des électeurs à la proposition de loi N° 1867 visant à affirmer le :

CARACTERE DE SERVICE PUBLIC NATIONALE DE L'EXPLOITATION DES AERODROMES DE PARIS

Des précisions pourront être apportées aux administrés en mairie.

9.4 – VŒUX ET MOTIONS / 181-2019

8 – Motion relative à l'organisation du service des Finances Publiques en Lot-et-Garonne (DGFIP) :

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier et d'une proposition de motion adressés par les conseillers départementaux de la Majorité, concernant l'organisation du réseau Trésor Public en Lot-et-Garonne.

Commission permanente du 14 juin 2019 – Motion présentée par la Majorité départementale.

Le 7 juin 2019, la Présidente du Conseil départemental a reçu le Directeur général des Finances Publiques. Il lui a présenté les pistes de réforme de l'organisation du réseau Trésor Public dans le département.

Ce processus de réorganisation, engagé au niveau national depuis plusieurs mois dans le cadre de la réforme de l'Etat voulue par le Gouvernement, affiche vouloir augmenter sensiblement les points de contact de la DGFIP en Lot-et-Garonne, en passant de 10 à 21 points de contacts.

Cette présentation est malheureusement incomplète et orientée. La réalité est tout autre.

Les trésoreries de proximité de Casteljaloux, Miramont, Aiguillon, Nérac, Monflanquin Duras, Mézin, Castillonnes et Fumel seraient fermées et remplacées par des permanences d'agents dans des Maisons d'Accueil aux Service au Public (MSAP) selon des modalités non connues à ce jour.

Le service fiscal de Tonneins verrait ses compétences restreintes et transférées vers Marmande ; ce service deviendrait un simple «accueil de proximité », conservant un point d'accueil destiné aux particuliers, mais en passant de 10 à 2 ou 3 agents.

Les Trésoreries de Villeneuve sur Lot et Marmande ne conserveraient qu'un service de gestion comptable.

Seule la ville d'Agen disposerait d'un panel complet de services aux collectivités et à la population.

Sollicités par les organisations syndicales représentatives qui ont exprimé leurs inquiétudes, les élus départementaux sont très attentifs à ces pistes d'évolution. Cependant, s'ils ne sont pas opposés, par principe, aux adaptations nécessaires des services publics dans les territoires, ils demandent une grande vigilance sur les conséquences de la réforme des finances publiques aujourd'hui en préparation.

Les Conseillers départementaux réunis en Commission permanente le 14 juin 2019 :

- **Réaffirment** leur attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire de services publics de proximité et de qualité,

- **Demandent** expressément que le principe d'égalité des citoyens dans l'accès au service public des Finances publiques soit préservé
- **Demandent** la préservation du maillage territorial existant dans notre département assorti d'une présence physique d'agents et d'horaires d'ouverture correspondant aux besoins de nos concitoyens,
- **Exigent** qu'une concertation soit engagée avec l'ensemble des élus locaux concernés

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide et apporte son soutien à cette motion,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

8.8 – ENVIRONNEMENT / 182 -2019 :

9 - Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance : rapport 2018 du prix de l'eau et qualité des services :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des dispositions de la loi 95-101 du 2 février 1995 et du décret 95-635 du 6 mai 1995, le Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance doit présenter aux communes adhérentes au service d'eau potable du Syndicat un rapport sur le prix de l'eau et la qualité des services portant sur l'exercice précédent.

La Commune de THEZAC, adhérente au service d'eau potable du Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance est destinataire de ce document et Monsieur le Maire doit le présenter dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente le **rapport 2018**, les paramètres de consommation et d'investissement ainsi que les annexes,

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé :

Considérant que le rapport mis à sa connaissance n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
Atteste de la présentation **du rapport annuel 2018** sur le prix de l'eau et la qualité des services.

Questions diverses :

1 - Projet de construction d'un four à pain et de sa fournaie :

L'association "les fournaies d'hier et d'aujourd'hui" a pris contact avec un maître d'œuvre enchanté par le projet de construction d'un four à pain. L'implantation se ferait dans le jardin public. Une demande de subvention pourrait être instruite pour permettre l'installation potentielle d'un paysan boulanger. Projet à développer.

2 – Vente de terrains (ex Mme PIERROT) par le groupement forestier de CAYENNE (faisabilité de la création d'un groupement d'acquéreurs) :

Les nouveaux propriétaires de l'ancienne propriété de Mme PIERROT souhaiteraient que l'ensemble des parcelles soient toutes vendues en même temps. Monsieur le Maire met à disposition de tous, une carte des parcelles de cette propriété en mairie en espérant qu'un groupement d'acquéreurs se constitue.

3 – Adressage :

Suite à la réunion publique de mai dernier des demandes de modifications d'appellation des voies ont été soumises en mairie.

M. et Mme BRETTE Gilbert demandent que la dénomination de la route de Bourlens devienne route de Ladhuie (dernier lieu-dit de cette voie), changement enregistré.

M. et Mme WANG Alain, par courrier, demandent que leur adresse soit "chemin de Clauserie". Ce chemin étant privé il est décidé de conserver l'adresse de M. et Mme WANG comme suit : Route de Castang "lieu dit Clauserie".

Monsieur le Maire rappelle le déroulement du projet d'adressage normalisé en 10 étapes :

Etape 1

- Constitution équipe projet mairie

• Sensibilisation de la population (bulletin municipal, site Internet, presse)

Etape 2

• Réalisation du plan A0 de la Commune et envoi par mail

Etape 3

• Repérage des tronçons de voies à nommer sur le plan et réflexion sur la dénomination des voies

• Concertation avec les communes limitrophes (voies mitoyennes)

Etape 3 bis – non préconisée mais que nous avons souhaité mettre en place

- Information des habitants – recueil des observations du 1^{er} mai au 30 juin

Etape 4

• Atelier adressage en Mairie : tracé des voies et positionnement des points adresses sur le guichet adresse IGN/Poste

Etape 5

• Délibération du Conseil municipal

Etape 6

• Diffusion délibération et validation du projet d'adressage sur le guichet adresse

Etape 7

• Courrier aux habitants

Etape 8

• Contrôle de la remontée des nouvelles adresses dans la BAN, les fichiers AMABIS, la Base adresse Premium de l'IGN

Etape 9

• Commande des supports physiques: plaques de voies et de numéros

Etape 10

• Pose des plaques de voies aux carrefours (Attention à la réglementation = DT/DICT)

• Remise des plaques de numéro aux habitants ou pose par les services municipaux

4 - Rosières 2019 :

La commune doit présenter une rosière pour la cérémonie du mois d'août 2019. Il est proposé de soumettre à la mairie de Tournon la candidature de Léna JKIOUI.

5 - Panneau "cédé de passage" : Proposition de mise en place "d'un panneau cédé le passage" à la sortie du chemin de Louillé sur la route de Bazérac. Décision prise en septembre prochain.

6 - Calendrier :

29 juin : feu de la St Jean

14 juillet : feu d'artifice

15 au 19 juillet : chantier jeunes

24 août : rosières à Tournon d'Agenais,

6 octobre : journée familles et octobre rose

Prochain conseil : date non déterminée.

La séance du conseil municipal du 25 juin 2019 est levée à 23h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an. Ont signé au Registre les membres présents

Jean-Luc MUCHA

Didier LIOT

Francis GOUL

Maurice DERRIEN

Arnaud STEINBACH

Catherine BOUYSSOU

Gaëlle MATHIEU-THOUILLAUD

Geneviève CARRILLO

Claudette ROBERT